

APPRENTIS SANS CONTRAT : QUELS OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FINANCEMENTS ?

28 octobre 2025

Bienvenue

Nos intervenants

Cécile REVEILLE DONGRADI

Réseau des Carif-Oref

Chargée de missions

Houssine GARTOUM

DGEFP - Ministère du Travail

Intrapreneur

Marion GUILLET

DGEFP - Ministère du Travail

Product Manager

François HAQUIN

AKTO

Directeur de Région
Ile de La Réunion

David RIVIERE

Réunion Prospective Compétences

Directeur

Maëlys KERRINOT

Réunion Prospective Compétences

Animatrice de la professionnalisation

Estelle HOAREAU

OPCOMMERCE

Référente CFA
Délégation Territoriale La Réunion

Marion BOYER - Julien ROBIC

CFA Tetranergy

Responsable commerciale et responsable
pédagogique

Pamela MAILLOT

PAMOI

Directrice

Emmanuel LOVELACE

XENUS FORMATION

Directeur

Consignes de bienséance

Afin d'optimiser le confort de tous, merci de ...



bien vouloir couper vos micros.



bien vouloir couper vos caméras afin de libérer les bandes passantes.



de poser vos questions via le chat. Ces dernières seront traitées en vue de réaliser une FAQ.

Le cadre de nos webinaires

Cécile REVEILLE DONGRADI

Réseau des Carif-Oref

Chargée de missions



1

Quelques rappels

Contexte

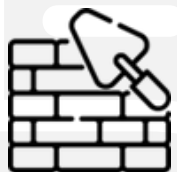


« La montée en puissance du nombre d'apprentis exige de notre part à tous un effort en faveur du maintien de la qualité de l'apprentissage »

Carole Grandjean, Ex-ministre déléguée à l'Enseignement et à la formation professionnels



Les CFA s'inscrivent dans une démarche qualité (Qualiopi) et sont soumis à des contrôles. Dans ce cadre, le respect par les CFA de leurs missions est vérifié.



Les résultats de l'enquête Maaq-RCO menée en 2022 démontrent que les CFA ont des besoins de professionnalisation sur leurs missions.

Objectifs



Donner aux CFA des outils pour remplir leurs missions.



Rendre visibles et accessibles les ressources.



Atteindre un socle commun de connaissances et de compétences sur les 14 missions.

2

Le projet



- Partenariat entre la Mission Alternance et Accès aux Qualifications (MAAQ) de la DGEFP et le Réseau des Carif-Oref (RCO)
- Offre de service sur les 14 missions des CFA définies par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Article L.6231-2 du code du Travail).
 - Deux axes :
 - Déploiement d'une plateforme en ligne (outil web Genially) avec des kits ressources animés sur les missions des CFA ;
 - Webinaires nationaux sur des thématiques/des missions.



Déroulé de notre webinaire

01.

Chiffres clés

02.

Repères réglementaires

03.

Les acteurs, outils et
dispositifs mobilisés -
mobilisables

04.

Retours d'expériences
de CFA et d'OPCO

01. Chiffres clés

Houssine GARTOUM
DGEFP - Ministère du Travail

Intrapreneur



KPI apprentissage

Source : DGEFP



Sur Parcoursup 2025 :

Le nombre de jeunes ayant formulé au moins un vœu en apprentissage **a progressé de + 3%**

Le nombre de candidats ayant confirmé au moins un vœu en apprentissage a **augmenté de + 1%**

Baisse de **20%** des offres en apprentissage entre janvier et septembre 2025

Source : France Travail

Au 26 septembre 2025, on enregistrait sur la base DECA des contrats d'apprentissage 403 K contrats débutant en 2025 (-8%)

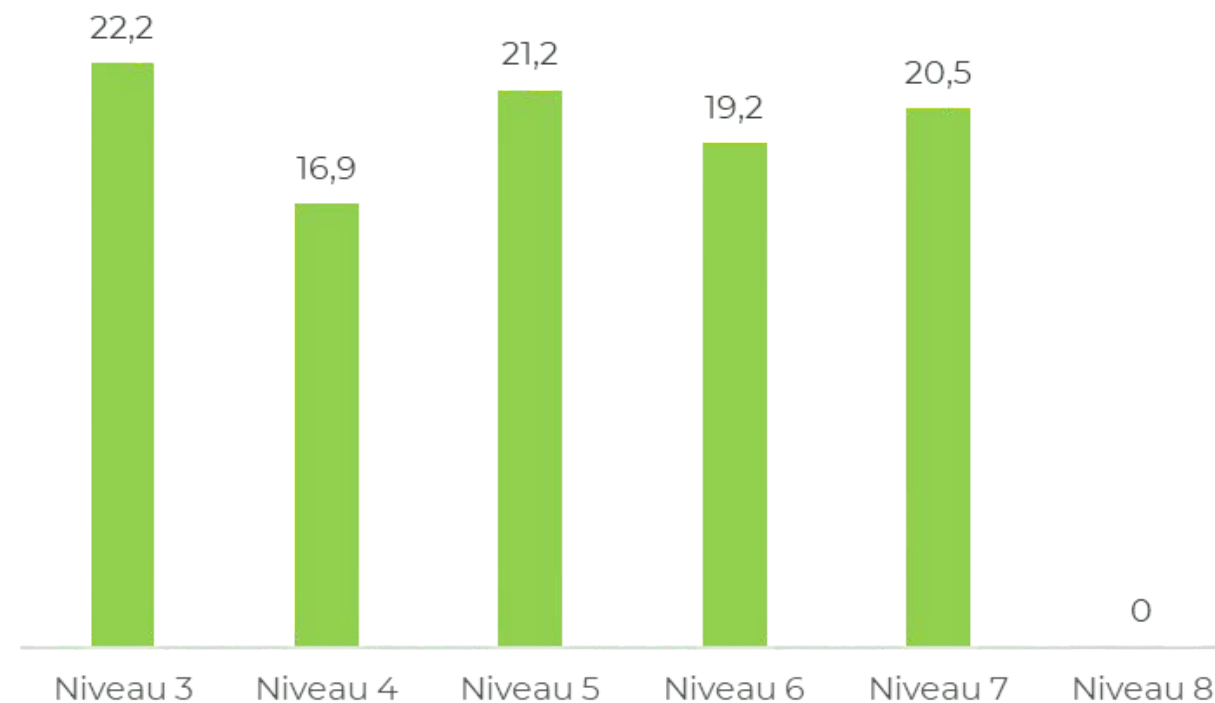
Sources : Opco / DECA

Baisse de **11%** des offres en alternance entre 2024 et 2025

Source : Hellowork

528 k
contrats d'apprentissage
signés et débutant en 2025
enregistrés

Source : DGEFP



 **53,8 %**

 **46,2 %**

 **2,3 %**

 **73,2 %
entre 18 et 26 ans**

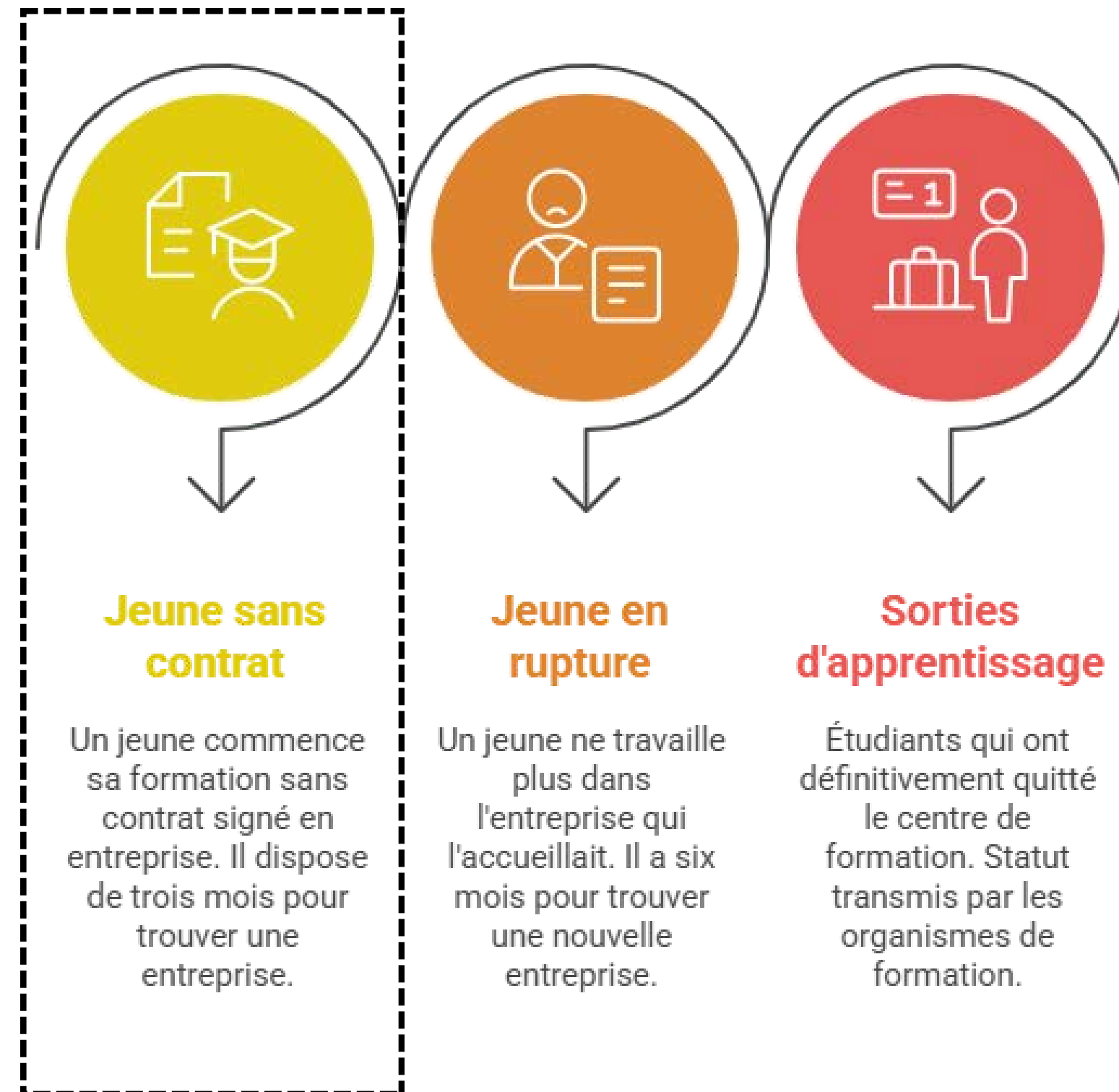
02. Repères réglementaires

David RIVIERE
Réunion Prospective Compétences

Directeur



Apprenti sans contrat



Calendrier de versement du Contrat d'Apprentissage au prorata du nbre de jours de formation

Versement Final

Le versement final de 10% est effectué à la fin réussie de la formation.

Troisième Versement

Le troisième versement de 20% est effectué alors que la formation approche de sa fin.

Deuxième Versement

Le deuxième versement de 30% est effectué à mi-parcours de la formation.

Versement Initial

Le premier versement de 40% est effectué au début de la formation.

A destination des CFA



Prise en charge des formations



Formation en
présentiel

100 %

Prise en
charge
complète



Formation à
distance

80 %

Prise en
charge réduite
de 20 %

Les FOAD

Les modalités de financement des formations en apprentissage ont évolué depuis le 1^{er} juillet 2025

Source : Ministère du Travail

- Les employeurs doivent s'acquitter d'une participation obligatoire de **750 euros** pour tout contrat d'apprentissage, pour les formations à partir de Bac+3 (niveaux 6 et 7).
- En cas de nouveau contrat à la suite d'une rupture du contrat initial, une participation **réduite à 200 €** est prévue pour le nouvel employeur.
- En cas de rupture de contrat au cours de la période probatoire, la **participation obligatoire de l'employeur sera de 50 %** du niveau de prise en charge pour la période considérée, dans la limite de 750 €.

Contribution des employeurs

Le rôle clé du CFA

Source : DREETS de Normandie

D'apporter, en lien avec **le service public de l'emploi**, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les **difficultés d'ordre social et matériel** susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage

D'appuyer et d'accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur

Parmi les 14 missions des CFA
Article L.6231-2 du code du travail

D'accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle **vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner** dans la définition d'un projet de poursuite de formation

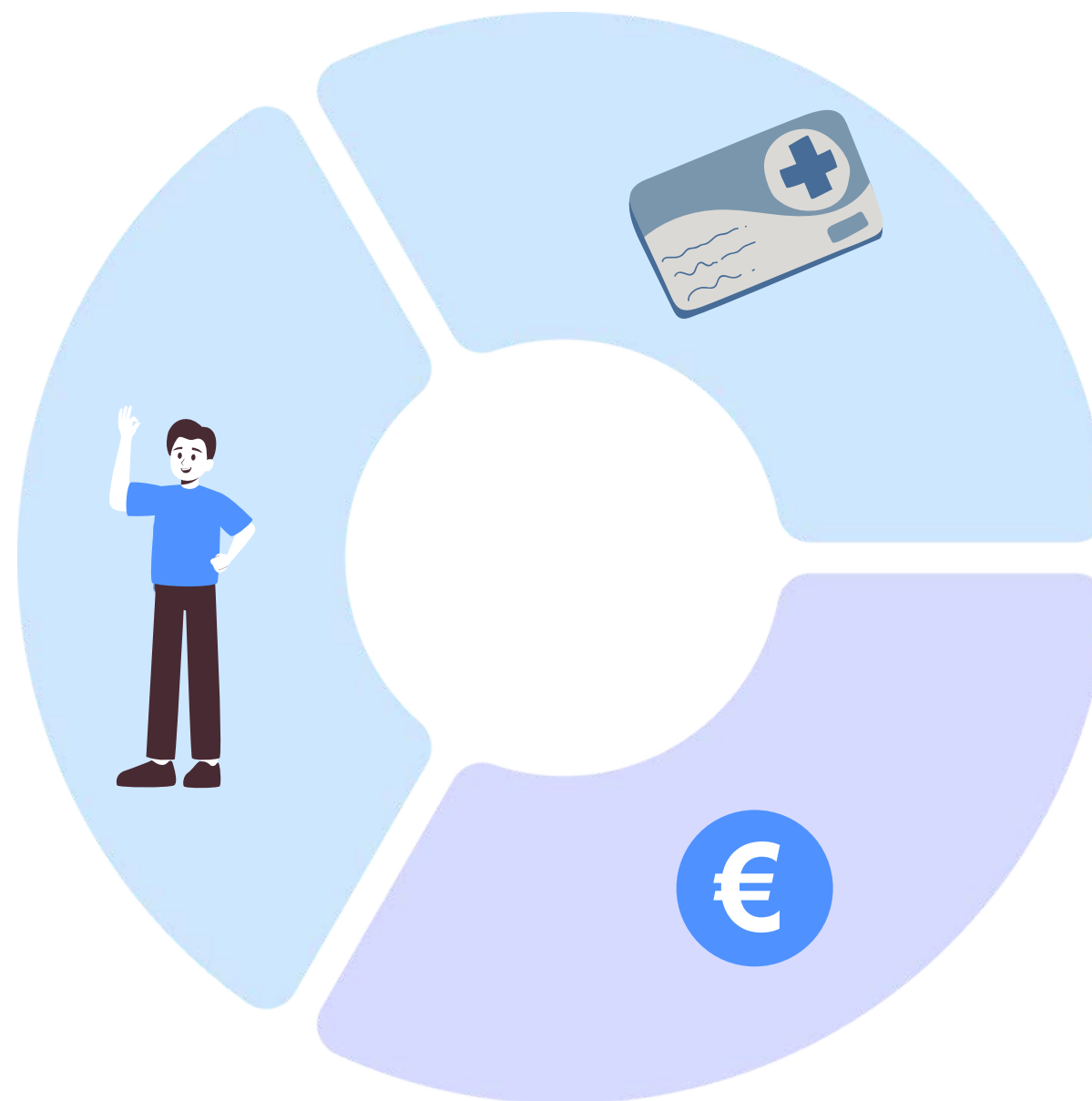
De permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout **en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur**, en lien avec le service public de l'emploi. Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles L.6342-1 et L.6341-1 du code du Travail

L'apprenti sans contrat : quel statut ?

Statut de stagiaire

L'apprenti sans contrat a le statut de **stagiaire de la formation professionnelle**

Il n'est pas considéré comme salarié durant cette période



Protection sociale

Protection sociale assurée par l'État

Couverture des risques d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)

Absence de rémunération

Pas de salaire versé sans contrat d'apprentissage signé

Possibilité d'aides financières complémentaires selon situation

Le **Cerfa n°12576** rempli par le CFA constitue le document officiel attestant du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ce document est essentiel pour bénéficier de la protection sociale et doit être conservé soigneusement par le CFA.

L'apprenti sans contrat : quel statut ?

Article 75 de la loi de finances de 2020 :

Pour les jeunes de moins de 16 ans, la protection sociale du jeune est assurée uniquement dans le cadre du **statut scolaire**.

Le jeune doit être inscrit dans un établissement scolaire et y reprendre sa scolarité à l'issue des 3 mois s'il n'a pas signé de contrat d'apprentissage.

Droits de l'apprenti sans contrat

Accès à la formation théorique

Droit de suivre les enseignements théoriques au sein du CFA
Accès aux ressources pédagogiques et aux infrastructures du centre

Protection contre les accidents

Couverture en cas d'accident survenant dans le cadre de la formation

Protection étendue aux trajets domicile-CFA

Accompagnement personnalisé

Soutien pédagogique adapté à la situation particulière

Aide à l'orientation et à la recherche d'un employeur

Obligations de l'apprenti sans contrat

Assiduité aux cours

Présence obligatoire aux enseignements théoriques

Participation active aux ateliers pratiques organisés par le CFA

Justification des absences éventuelles

Respect du règlement

Conformité au règlement intérieur du CFA

Respect des consignes de sécurité

Comportement approprié envers les formateurs et autres apprentis

Recherche active

Obligation de rechercher activement un employeur

Participation aux actions de mise en relation avec les entreprises

Utilisation des outils et conseils fournis par le CFA

03. Les acteurs, outils et dispositifs mobilisés mobilisables

Houssine GARTOUM
DGEFP - Ministère du Travail

Intrapreneur

Marion GUILLET
DGEFP - Ministère du Travail

Product Manager



Un éco-système d'acteurs, d'outils et de dispositifs aux côtés des CFA et apprentis

Les cellules régionales
d'accompagnement

Le tableau de bord
apprentissage

La plate-forme
La Bonne Alternance

Les OPCO

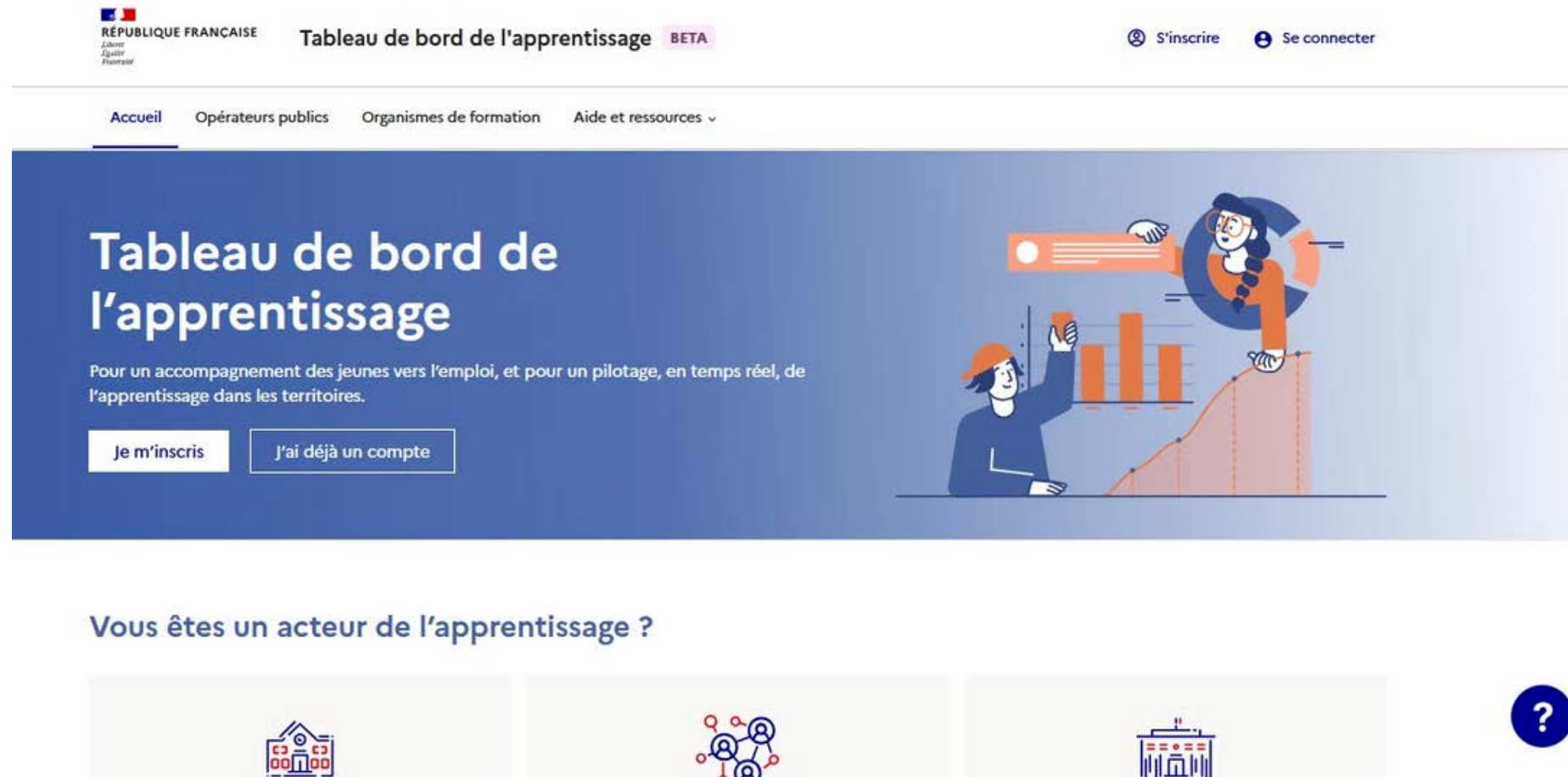
Les cellules régionales



- Dans chaque région, une cellule interministérielle est prête à accompagner les jeunes en cas de difficulté pour trouver un employeur ou un CFA. Celle-ci pourra les aider dans leurs recherches et les orienter vers les bons interlocuteurs. Ces cellules réunissent les acteurs de l'écosystème régional en matière d'apprentissage (OPCO, Carif-Oref, service public de l'emploi, conseil régional, chambres consulaires, rectorat de région académique, etc.)
- Liste des cellules régionales disponible sur le site alternance.emploi.gouv.fr
- Depuis le 15 juillet 2025 (Instruction interministérielle 2025/102)
 - Assurer un suivi de l'accompagnement par les CFA des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage
 - Accompagner les jeunes en rupture de contrat au travers du Tableau de bord de l'apprentissage

Le tableau de bord de l'apprentissage

Permettre l'accès aux données clés de l'apprentissage en temps réel



- Le tableau de bord de l'apprentissage a été incubé au sein de la mission interministérielle pour l'apprentissage de 2020 à 2024.
- <https://beta.gouv.fr/startups/tdb-apprentissage.html>



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tableau de bord de l'apprentissage

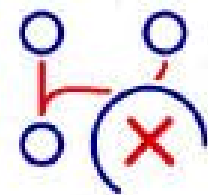
Un taux de rupture en hausse qui fragilise l'apprentissage



878 900

Nombre de contrats ayant
débuté en 2024

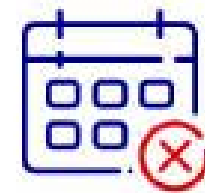
Les jeunes de 15 à 18 ans
concentrent les ruptures dans
les contrats courts



184 380

Soit 21%

Des contrats d'apprentissage
débutés en 2022 ont été rompus
au cours des 9 premiers mois
d'exécution



Dans les 3 mois

11,1%

Des contrats sont rompus (taux
de rupture brut)

**Soit 97 680 ruptures en
2024**



55 000

Soit 57%

Des jeunes en rupture de contrat 3
mois ne retrouvent pas un contrat
d'apprentissage dans les 6 mois
suivant la rupture – soit 6 jeunes
sur 10.

Mission du produit TBA

Renforcer le repérage et l'accompagnement des jeunes en rupture ou sans contrat, en coordonnant les acteurs autour d'une stratégie proactive du « aller vers » pour prévenir le décrochage.

Problématique adressée par le service numérique

Problème central

Trop de jeunes décrochent après une rupture de contrat, faute de repérage et de collaboration structurée entre CFA et Missions Locales

à résoudre

Comment construire un parcours simple, réactif et **partagé entre CFA et Missions Locales pour éviter que ces jeunes ne basculent dans une catégorie NEETs ?**

Le TBA est un outil de repérage des jeunes susceptibles de décrocher.

Il aide les professionnels de l'accompagnement à intervenir rapidement et efficacement pour limiter le risque de décrochage.

REPUBLIQUE MAROCAINE

Ministère de l'Éducation Nationale

Tableau de bord de l'apprentissage

RETA

Mon compte

Mon tableau de bord

Parcours

Aide et ressources

Retour à la liste

Précédent

Dossier n°1 sur les 10 dossiers traités (vous pouvez continuer)

Suivant

TRAITE

MISSION LOCALE

RUPTURE DE CONTRAT

CARON Sarah

Date de la rupture du contrat d'apprentissage : le 12/05/2025

Dossier transmis par SARL le 12/05/2025

Née le 14/04/2007 (17 ans)

CHARGE DE GESTION COMMERCIALE (FORMATIVES)

Réside à Lille (59000)

Dépend de la Mission Locale Lille Avenir

Contact de la Mission Locale

Coordonnées

06 08 12 78 76

Responsable légal

06 08 12 78 76

Parcours

Le 21/05/2025 : Dossier traité par la Mission Locale

Le 12/05/2025 : Dossier partagé à la Mission Locale

Le 12/05/2025 : Rupture du contrat d'apprentissage

Retour / Action de la Mission Locale le 20/05/2025

Quel est le retour sur la prise de contact

Rendez-vous pris à la Mission Locale

Commentaires

Après avoir eu le jeune au téléphone nous avons pris un premier rendez-vous afin d'explorer les solutions possibles à ces problèmes de mobilité

Dossier partagé à la Mission Locale le 15/05/2025

Ce jeune est-il toujours en rupture de contrat d'apprentissage ?

Oui

Souhaitez-vous démarrer un accompagnement conjoint avec la Mission Locale ?

Oui

Pour quelle(s) problématique(s) ?

Mobilité

Finance

Commentaires

L'employeur a mis fin au contrat du jeune car il était régulièrement en retard. Après entretien avec le jeune il nous a informé qu'il a des problèmes avec sa voiture or il en a besoin pour se rendre au travail car il n'y a pas de transports en commun qui desservent son lieu de travail.

Le parcours pour les CFA

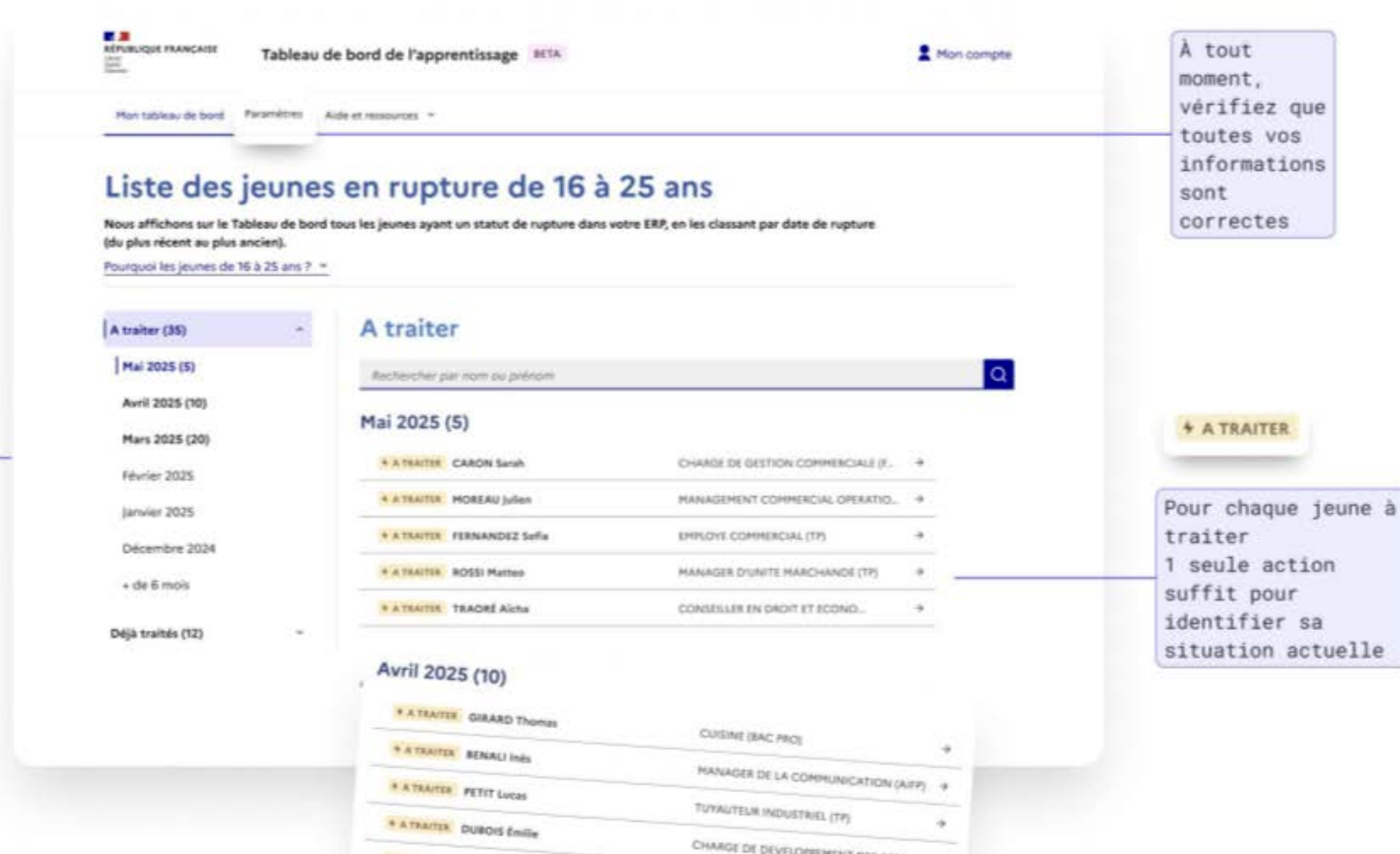


Tableau de bord de l'apprentissage BETA

Mon tableau de bord Paramètres Aide et ressources

Liste des jeunes en rupture de 16 à 25 ans

Nous affichons sur le Tableau de bord tous les jeunes ayant un statut de rupture dans votre ERP, en les classant par date de rupture (du plus récent au plus ancien).

[Pourquoi les jeunes de 16 à 25 ans ?](#)

A traiter (35)

- Mai 2025 (5)
- Avril 2025 (10)
- Mars 2025 (20)
- Février 2025
- Janvier 2025
- Décembre 2024
- + de 6 mois

Déjà traités (12)

A traiter

Rechercher par nom ou prénom

Mai 2025 (5)

A TRAITER CARON Sarah	CHARGE DE GESTION COMMERCIALE (E...	→
A TRAITER MOREAU Julien	MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIO...	→
A TRAITER FERNANDEZ Sofia	EMPLOIE COMMERCIAL (TP)	→
A TRAITER ROSSI Matteo	MANAGER D'UNITE MARCHANDE (TP)	→
A TRAITER TRAORE Aïcha	CONSEILLER EN DROIT ET ECONO...	→

Avril 2025 (10)

A TRAITER GIRARD Thomas	CUISINE (BAC PRO)	→
A TRAITER BENALI Inès	MANAGER DE LA COMMUNICATION (AIPP)	→
A TRAITER PETIT Lucas	TUYAUTEUR INDUSTRIEL (TP)	→
A TRAITER DUBOIS Émilie	CHARGE DE DEVELOPPEMENT...	→

À tout moment, vérifiez que toutes vos informations sont correctes

➔ A TRAITER

Pour chaque jeune à traiter 1 seule action suffit pour identifier sa situation actuelle

Tous les jeunes rupturants identifiés dans votre système (ERP) sont affichés mois par mois

Le parcours pour les CFA

**Collaborez avec la
Mission Locale**

Ce jeune est-il toujours en rupture de contrat d'apprentissage ?
☒ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous démarrer un accompagnement conjoint avec la Mission Locale ?
☒ Oui ☐ Non

Pour quelle(s) problématique(s) ?

- ☒ Mobilité
- ☐ Logement
- ☐ Santé
- ☒ Finance
- ☐ Administratif
- ☐ (Re)orientation scolaire et professionnelle
- ☐ Recherche d'emploi
- ☐ Autre

Avez-vous des commentaires ? (optionnel)
Ce commentaire sera visible par la Mission Locale

Si le jeune n'est plus en rupture son dossier est marqué comme traité directement

Vous choisissez si vous voulez partager le dossier du jeune à la Mission locale

En précisant quelques informations générales à propos de sa situation actuelle afin que la Mission locale puisse faire une prise en charge plus adaptée

TRAITÉ

Le parcours pour les CFA

Suivez vos dossiers
et ce que vous
partage sa MiLo

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tableau de bord de l'apprentissage BETA [Mon compte](#)

[Mon tableau de bord](#) [Paramètres](#) [Aide et ressources](#)

[← Retour à la liste](#)

[← Précédent](#) Dossier n°1 sur les 12 déjà traités (tous mois confondus) [Suivant →](#)

TRAITÉ

CARON Sarah

Date de la rupture du contrat d'apprentissage : le 12/05/2025
Données transmises par ERP le 13/05/2025

Née le 14/06/2007 (17 ans)	Coordonnées
CHARGE DE GESTION COMMERCIALE (FORMATIVES)	06 08 12 78 76
Réside à Lille (59000)	Responsable légal
Dépend de la Missions Locale Lille Avenir	06 08 12 78 76
Contacts de la Mission Locale	

Dossier partagé à la Mission Locale le 15/05/2025

Ce jeune est-il toujours en rupture de contrat d'apprentissage ?

☒ Oui

Souhaitez-vous démarrer un accompagnement conjoint avec la Mission Locale ?

Retour / Action de la Mission Locale le 20/05/2025

Quel est le retour sur la prise de contact

☒ Rendez-vous pris à la Mission Locale

Commentaires

Après avoir eu le jeune au téléphone nous avons pris un premier rendez-vous afin d'explorer les solutions

Les actions de la Mission
locale sont visibles
directement dans le dossier



Construction de l'expérimentation

Septembre 2025
à Décembre 2025

Indicateurs

- Nombre total de jeunes détectés en rupture
- Nombre de jeunes signalés par le CFA pour être accompagnés par une ML
- Nombre de jeunes effectivement accompagnés dans le cadre de la collaboration CFA-ML
- Nombre de jeunes injoignables
- Nombre d'erreurs signalées par les CFA

Organisation

Nombre de Missions Locales

L'ensemble des ML des 5 régions peut être concerné.

Nombre de CFA

20-30 CFA embarqués d'ici fin octobre (objectif).

Cible de l'expérimentation

- ✓ Les jeunes ayant une rupture de contrat (16-25 ans)
- ✗ Les inscrits sans contrat
- ✗ Les abandons

30 septembre 2025

Protocole



- Identification des jeunes en rupture via TBA



- Consultation des dossiers par les CFA

- Le CFA indique si le jeune a besoin d'un accompagnement



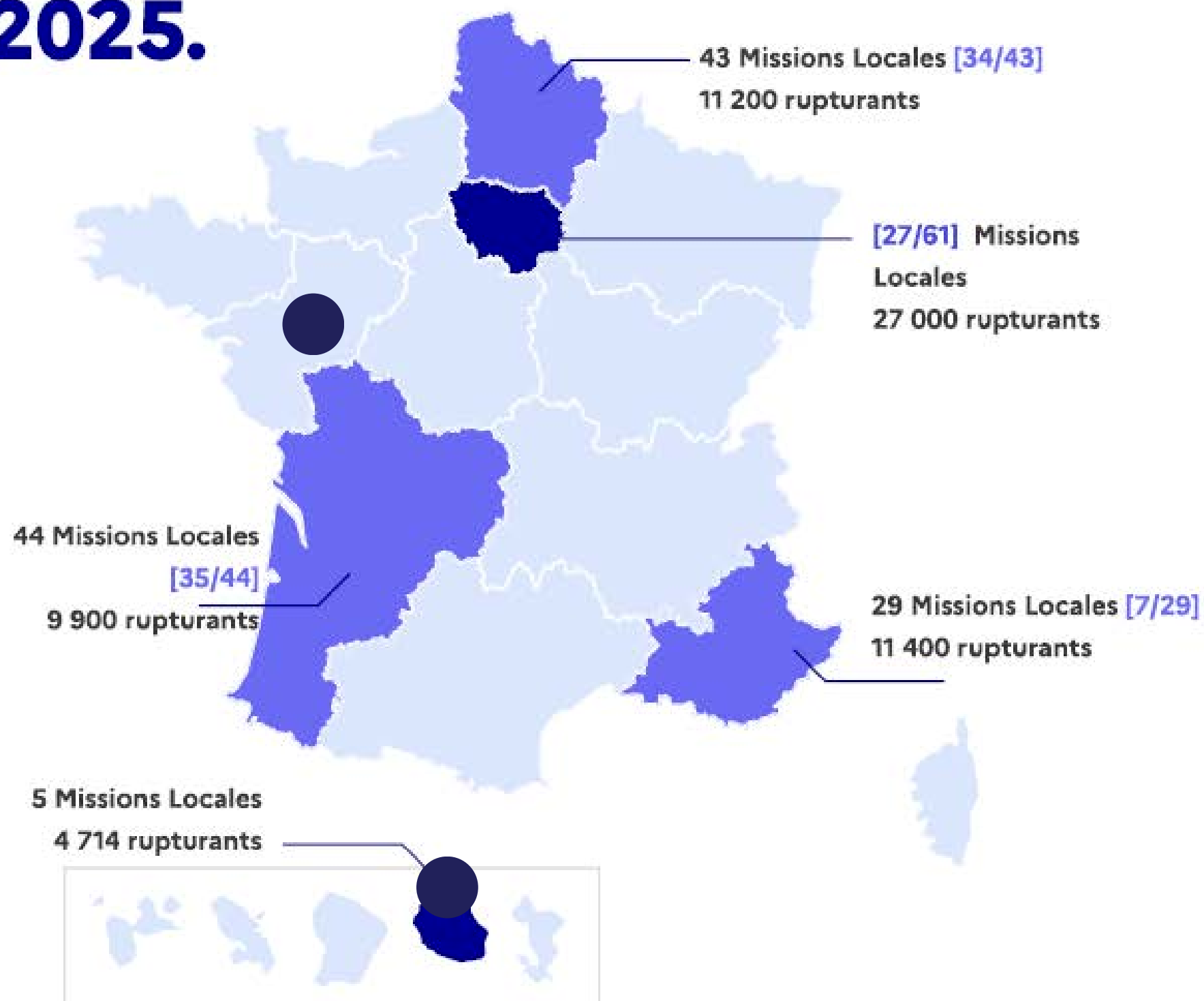
- La ML contacte le jeune en priorité

- Reporting de l'échange avec le jeune via le TBA, accessible au CFA

Déploiement prévu en S2 2025. 103 ML actives au 23/09

- ✓ Haut de France
- ✓ Nouvelle Aquitaine
- ✓ Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ✓ Île-de-France

👉 Les Pays de la Loire et La Réunion en novembre

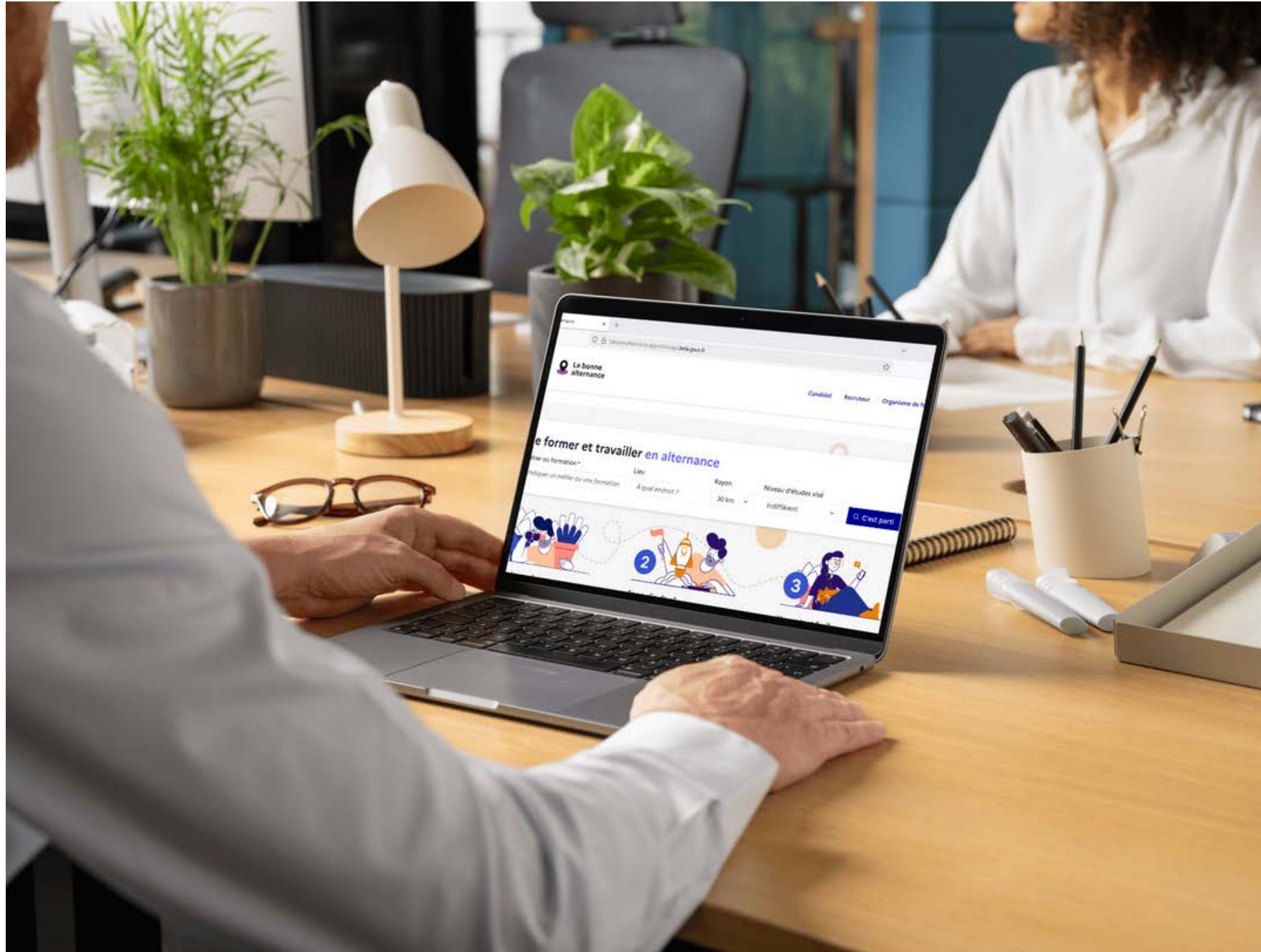


Vous voulez rejoindre le Tableau de bord de l'apprentissage ?

👉 Contactez nous via [ce formulaire](#)

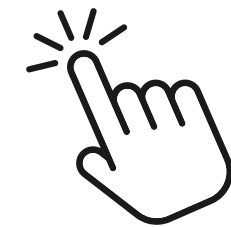
Ou écrivez nous  paul-boris.bouzin@ext.beta.gouv.fr
Chargé du Déploiement du Tableau de bord de l'apprentissage

La bonne alternance



- Pour les recruteurs : une simplification du dépôt d'offre
- Pour les candidats : trouver une formation et un contrat avec une entreprise
- Pour les organismes de formation : diffuser leur offre de formation

<https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr>



04. Témoignages

Estelle HOAREAU
OPCOMMERCE

Référente CFA
Délégation Territoriale Réunion

Pamela MAILLOT
PAMOI

Directrice

François HAQUIN
AKTO

Directeur de Région
Ile de La Réunion

Marion BOYER - Julien ROBIC
CFA Tetranergy

Responsable commerciale et responsable
pédagogique

Emmanuel LOVELACE
XENUS FORMATION

Directeur



Pour aller + loin

01

intercariforef.org

Kits ressources et webinaires

<https://www.intercariforef.org/kits-ressources-et-webinaires>

03

OPCO

Liste des opérateurs de compétences

<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-de-competences-opco>

05

Portail de l'Alternance

<https://www.unml.info/centre-de-ressources/emploi-orientation-formation/apprentissage/>

02

Code du travail

Le contrat d'apprentissage

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018497156/

04

UNML

Ressources sur l'apprentissage

<https://www.unml.info/centre-de-ressources/emploi-orientation-formation/apprentissage/>

06

Tableau de bord de l'Apprentissage

<https://cfas.apprentissage.beta.gouv.fr/>

Les prochains webinaires

- Prévenir les risques de harcèlement et les humiliations au travail : comment agir ?, organisé par les Carif-Oref Guadeloupe et Agefma, le Carif-Oref de Martinique, **le 25 novembre 2025 de 14 h 00 à 15 h 30 (heure Hexagone)**.
 - **Inscrivez-vous ici**
- Comment utiliser les IA dans les pratiques de formation ?, organisé par les Carif-Oref Normandie et Pays de la Loire **le 4 décembre 2025 de 14 h 00 à 15 h 30 (heure Hexagone)**
 - **Inscrivez-vous ici**



Les kits ressources

Disponibles sur le site du Réseau des Carif-Oref :

- le handicap ;
- l'égalité, la mixité et la diversité ;
- la mobilité internationale ;
- les droits et devoirs, la santé et sécurité des apprentis ;
- les difficultés d'ordre social et matériel et l'accès aux aides.

A venir :

- la **cohérence** de la formation, la **formation à distance**, l'**évaluation** des compétences ;
- l'accompagnement de la **recherche d'employeur** et la **prévention des ruptures**

Retrouvez les kits ressources ainsi que les replays et supports des webinaires sur la page du site Internet du Réseau des Carif-Oref : <https://www.intercariforef.org/kits-ressources-et-webinaires>

28/10/2025



MERCI

Retrouvez les webinaires du réseau des Carif Oref

sur www.intercariforef.org